

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	48 (1968)
<b>Heft:</b>	4: Le froid
<b>Artikel:</b>	Discours de Son Excellence Monsieur Pierre Dupont Ambassadeur de Suisse en France
<b>Autor:</b>	Dupont, Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-888044">https://doi.org/10.5169/seals-888044</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *Discours de Son Excellence*

## *Monsieur Pierre DUPONT*

### *Ambassadeur de Suisse en France*

Monsieur le Conseiller,  
Messieurs les Présidents,

Votre Président a eu la délicate attention de me demander d'ouvrir ce colloque de spécialistes hautement qualifiés que vous êtes des relations économiques et financières. Je ne m'aventurerai donc pas sur les chemins nouveaux que vous souhaitez certainement tracer pour mieux relier encore la Suisse à la France, préférant vous laisser le soin de choisir en pleine connaissance de cause les meilleurs moyens pour ce faire. Vous me permettrez toutefois de procéder à un tour d'horizon des rapports qui ont uni depuis si longtemps nos deux pays, espérant par là situer géographiquement et historiquement le débat qui va s'ouvrir entre vous.

Tout d'abord, qu'est-ce que la Suisse ? Par quoi se caractérise-t-elle ? Les définitions en sont multiples. Une me paraît devoir retenir notre attention : celle d'André Siegfried qui, avec son pénétrant esprit d'analyse et de synthèse, me semble avoir résumé admirablement ce qu'est mon pays et quel esprit l'anime :

« Il s'agit, dit-il, d'une zone de civilisation où l'individu accepte sans peine de se soumettre à la loi, sans chercher à l'enfreindre, heureux de se sentir encadré, sachant qu'une vie évoluée comporte l'organisation, la hiérarchie, et même une forte proportion de collectivisme. Mais attention, il y a le sous-basement d'une vie démocratique locale, héritée du Moyen-Age, trouvant même peut-être de lointaine racine dans l'assemblée barbare où, pour le guerrier, le symbole de la liberté résidait dans le droit de posséder les armes. Nous ne sommes plus ici dans l'atmosphère intellectuelle du classicisme, chère à nos Jacobins. Il ne s'agit plus de principes, éventuellement vides encore que satisfaisants pour la logique de l'esprit, mais d'applications pratiques auxquelles on demande avant tout d'être pratiques.

« La politique, dès lors, poursuit M. Siegfried, se distingue mal de l'administration ; on réclame d'elle des résultats, et la démocratie, ce n'est pas de proclamer les droits de l'homme, mais de le mieux loger, de le transporter efficacement, d'assurer son hygiène, son confort, sa sécurité. Cette Europe-là, sous sa forme saine, c'est la Suisse. »

Ce souci des réalités efficaces, pratiques, c'est celui de nos montagnards, de ces rudes citoyens-soldats qui ont reçu de leurs « aïeux » un pays aux sites grandioses mais sans richesses naturelles, où rien n'est possible sans un travail acharné, une lutte incessante contre une nature rebelle. A l'origine, avant d'être ce qu'elle est de nos jours, c'est-à-dire un petit pays, la Suisse n'est

qu'une terre minuscule formée de quelques vallées à un endroit de passage des Alpes. Elle n'offre aucun des avantages que donnent aux Etats soit l'espace, soit la population, ou les matières premières. Elle n'a pas de terres grasses et fertiles, ni de débouchés sur la mer. Les montagnes, si belles soient-elles, sont incultivables passé une certaine altitude et, au centre de la Suisse, plus de la moitié de la surface du pays est improductive.

Mais dès sa création, par sa formation sur ce lieu de passage au cœur des Alpes, la Suisse est un fait d'importance internationale. Elle est le carrefour de l'axe qui relie l'Empire aux terres de Bourgogne et de France, les Flandres à l'Italie. Il est dans l'intérêt de toutes les régions cardinales dont elle est le centre que son indépendance demeure. Cette importance n'apparaîtra pas évidente dès le début aux Puissances européennes. Il faudra attendre plus de 150 ans depuis la création de la Confédération pour qu'elle suscite l'intérêt de la France, qui devient ainsi son premier allié. En effet, c'est en 1444 que nos deux pays font connaissance pour la première fois sur un champ de bataille ; à Saint-Jacques, le Dauphin, futur Louis XI, affronte avec 30 000 hommes 2 000 Suisses venus défendre Bâle. La paix est signée l'année même et, en 1453, les Cantons et le Roi Charles VII concluent le premier traité d'alliance et de commerce. Il y est stipulé en particulier que « les habitants et sujets des Cantons de toutes qualités pourront passer et retourner avec tous leurs biens, équipages, armes et bagages, par tout le Royaume sans aucun trouble et y commerçer ».

Ce millésime — 1453 — mérite d'être marqué, car le sort de l'Europe s'est joué pour des siècles cette année-là. Constantinople et la Chrétienté d'Orient succombait sous les assauts furieux de Mahomet II et au même moment les Suisses et le Roi de France scellaient une alliance militaire qui a ouvert une phase dans les rapports franco-suisses. Par le jeu de cette alliance, moins de 50 ans plus tard, le Duché de Bourgogne succombera, entraînant dans sa chute le grand rêve de la Lotharingie.

Tant que la force du bras régnait sur le champ de bataille, les Cantons eurent leur part de conquêtes. Mais, quand François 1<sup>er</sup> fit donner son artillerie à Marignan, les Suisses comprirent que l'ère de la suprématie des grandes Puissances commençait, et par conséquent que leur ambition guerrière serait la ruine de la nation. La condition de leur salut était dès lors la non immixtion dans

la politique des Grands, tout en recherchant leur alliance, afin de ne pas perdre ce qui avait été acquis. La première et la plus utile de ces alliances est connue sous le nom de Paix perpétuelle, et fut conclue en 1516 avec François 1<sup>er</sup>.

Retenons que le traité stipule des priviléges importants pour les Suisses résidant en France. Il prévoit, en effet, « qu'il est permis aux marchands des villes suisses, en tout temps, même en temps de guerre, de trafiquer en France, avec toutes sortes de marchandises, francs et exempts de tous subsides, taxes et nouveaux impôts ». Cette Paix perpétuelle, renouvelée à plusieurs reprises, en particulier sous Louis XIV, le 18 novembre 1663, devait être à l'origine de tout un code de priviléges dont les Suisses ont été l'objet en France pour favoriser l'exercice de leur profession ou l'activité de leurs entreprises au bénéfice du commerce entre les deux pays.

Ces éléments particuliers des rapports franco-suisses devaient prendre fin à la Révolution française, véritable charnière entre la Renaissance, classique dans son dernier stade, et le monde contemporain et son ère industrielle. C'est un temps nouveau, en effet, qui commence autour de 1800, celui des techniques, de l'industrie, après celui de l'artisanat et des arts, et dont l'accélération des moyens de transport va hâter l'évolution. Toutes les structures traditionnelles se modifient au cours du xix<sup>e</sup> siècle, lentement certes au départ, mais définitivement, et marquant de plus en plus le passage d'une civilisation campagnarde, agricole, à une civilisation citadine, industrielle. C'est l'industrie qui a donné sur place du travail à ceux que la terre, dans un pays encore pauvre comme la Suisse, ne pouvait plus nourrir, les forçant à s'expatrier et, faute d'une profession, à servir dans les armées étrangères. Le développement de l'industrie aura pour effet de peupler villes et campagnes. En 1850, la Suisse comptait deux millions d'habitants. Cent ans plus tard elle passait à cinq millions, pour atteindre aujourd'hui six millions d'habitants.

Jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale, les rapports économiques entre les pays d'Europe, entre la Suisse et la France, par exemple, ont toujours suivi le vieux principe du « do ut des ». Il s'agissait d'échanger bilatéralement dans les conditions les plus avantageuses possibles pour chaque partenaire, les produits que l'on pouvait s'offrir mutuellement. Le renouvellement des accords commerciaux donnait lieu, chaque fois, à un rite solennel de négociations, de plus en plus compliqué à mesure que l'éventail des produits en cause se diversifiait grâce à la multiplication des techniques et que se renforçait l'arsenal des moyens protectionnistes.

Entre la France et la Suisse, ces échanges bilatéraux ont été constamment très intenses. La France a toujours occupé la deuxième place comme client commercial de la Suisse. Elle l'était déjà au début de ce siècle avec un trafic total de marchandises (dans les deux sens) de 317 millions de francs de l'époque. Elle l'est aujourd'hui encore, avec 3 milliards 837 millions. Quant à notre pays, son commerce a constamment été déficitaire avec la France. La proportion était de 1 à 2 pour la France en 1900. Actuellement la Suisse achète à la France pour un milliard de plus qu'elle ne lui vend.

A l'image de l'amitié traditionnelle qui les a unies sur le plan politique, il n'y a guère eu de difficulté vraiment importante ni très durable sur le plan économique entre la Suisse et la France.

Tous deux sont des amis très au courant de leurs mérites et de leurs qualités réciproques, et des réussites professionnelles de l'un et de l'autre.

Mais les problèmes posés par la survie d'une Europe dévastée par les gigantesques pilonnements, bouleversements et destructions de la dernière guerre ont fait naître des formules économiques nouvelles : la coopération économique sur le plan multilatéral a fait son apparition lors du Plan Marshall. Sur cette lancée, le Traité de Rome a créé l'Europe du Marché Commun, et celui de Stockholm l'Association Européenne de Libre-Echange. L'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce, le GATT, offre un autre forum de négociations commerciales multilatérales, s'élargissant au domaine mondiale et ouvrant la voie à ce fameux Kennedy-Round qui fut presque la nuit du 4 août des barrières tarifaires.

Dans ce remarquable élan d'unité européenne, mais aussi internationale, l'on s'efforce aux rapprochements et, si ce n'est encore à la destruction, du moins à la réduction des obstacles démodés que les frontières ont élevés entre les peuples. Quelle est, dans ce contexte, la position de la Suisse et de la France, de ces pays qui peuvent faire valoir les plus vieux textes d'amitié existant en Europe, et qui sont l'un pour l'autre des partenaires commerciaux de première importance ? Ils se retrouvent chacun dans un groupe différent, et sans doute pour quelque temps encore. Certes, on pourrait se contenter de la situation présente, continuer à faire fonctionner, sans toucher à rien, ce mécanisme bien huilé des relations commerciales, au ronronnement d'autant plus rassurant qu'il est traditionnel, sans éclat, et confortable.

Serait-ce bien sage ? Il se prépare à travers le monde de formidables mutations dans les domaines économique, scientifique et technique. D'un point de la terre à l'autre, des Etats escaladent les marches de la puissance avec une aisance et surtout une rapidité qui confondent. Notre continent, notre vieille Europe, distancée dans combien de domaines, n'est pourtant pas encore trop en retard pour se ressaisir. Il importe qu'elle ne devienne pas, à force de concepts sans doute logique mais surannés, face à ces superpuissances qui s'élèvent, ce que la Grèce a été pour Rome aux temps antiques, malgré sa gloire d'autan : un pays-musée.

Alors, face à ce danger, face à ce défi, car c'en est un, ne convient-il pas d'explorer toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour y répondre. Ne convient-il pas de voir entre nous, Français et Suisses, ce qui peut être entrepris, avec ce respect que nous avons toujours eu les uns pour les autres, pour renforcer encore notre économie, établir entre nos activités industrielles et professionnelles une collaboration bénéfique non seulement à l'égard de chacun de nos deux pays, mais également de l'Europe entière. Tel est le sens de ce colloque franco-suisse que le Président Gilliéron, à qui j'adresse des voeux très fervents de prompt rétablissement, aurait voulu présider en cette magnifique journée du Cinquantenaire de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il espérait qu'en réunissant les personnalités du monde économique des deux pays, l'occasion leur serait ainsi offerte de discuter en commun les possibilités d'un développement accru de nos échanges et le règlement en commun des nombreux problèmes que pose la construction d'une Europe qui prend forme chaque jour davantage. Je forme les souhaits les plus sincères pour le plein succès de ce colloque.